

**Caisse des dépôts et consignations**

**Arrêté du 26 septembre 2024**  
**fixant la composition du jury de concours interne et externe pour l'accès au corps**  
**interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et**  
**consignations dans la spécialité banque et finance**

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L320-1 à L327-12 ;

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-12 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 modifié fixant les spécialités, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'attachés d'administration de l'État pour la Caisse des dépôts et consignations ainsi que le contenu de la formation d'adaptation au poste de travail ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours interne et externe pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant de la Caisse des dépôts et consignations dans la spécialité banque et finance.

## **A R R Ê T E :**

### **Article 1er :**

La composition du jury de concours interne et externe pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations, ouvert au titre de l'année 2025, dans la spécialité banque et finance, est fixée comme suit :

Madame Marie BLOCTEUR	Attachée hors classe d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, Présidente ;
Madame Christine BOEZ	Attachée hors classe d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Pascal BOUJU	Directeur d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Stéphanie COUSTON	Directrice d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Madame Carole ECARY	Directrice d'études de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Raphaël LANDI	Cadre hors grille de la Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Thomas PHILIPON	Attaché d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations.

### **Article 2 :**

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Madame Christine BOEZ.

### **Article 3 :**

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Madame Isabelle LECOURTIER	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;
Monsieur Baatiz TRO	Attaché d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations.

### **Article 4 :**

Le secrétariat du jury sera assuré par un collaborateur du service « Concours, examens professionnels et projets spécifiques » de la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public.

**Article 5 :**

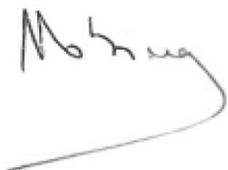
Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

**Article 6 :**

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 septembre 2024

Pour le Directeur général  
la directrice des ressources humaines  
du Groupe et de l'Etablissement public



Aurélie Robineau-Israël